



Ordonnance de télécom CRTC 2007-160

Ottawa, le 8 mai 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Huron Telecommunications Co-operative Limited/ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente cadre d'interconnexion pour les ESLC-ESI	8340-H4-200706567	le 24 avril 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>